

**AVIS PUBLIC  
VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT  
DE TAXES MUNICIPALES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière à la Ville de Marieville, que le vingt-deuxième (22<sup>ème</sup>) jour de novembre 2016, à 14 h 00, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de Ville sis au 682, rue Saint-Charles à Marieville, province de Québec, seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales, en capital et intérêts, payables à la Ville de Marieville, à moins que lesdites taxes, en capital et intérêts, et les frais encourus ne soient acquittés avant la vente.

Les immeubles seront vendus avec bâtisses dessus érigées, s'il y a lieu, le tout, tels qu'ils se trouvent présentement, avec servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Au moment de la vente, l'adjudicataire doit produire un document attestant de son identité. Si l'adjudicataire est une personne morale, le représentant devra produire un document l'autorisant à enchérir ainsi que les documents constitutifs de la personne morale.

Le prix de l'adjudication de chacun des immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé.

**DÉSIGNATIONS**

Les immeubles faisant l'objet du présent avis se décrivent comme suit :

**1- Lot 1 656 335**

Un immeuble ayant front sur la rue Ashby à Marieville connu et désigné comme étant le lot numéro 1 656 335 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, avec toutes les bâtisses y dessus construites, notamment celle portant le numéro civique 107, rue Ashby à Marieville. Ledit lot est la propriété de messieurs Réjean Robichaud et Welley Seney et madame Lise Robichaud.

Le montant des taxes municipales échues sur ledit immeuble est de 3760,89 \$, excluant les intérêts et les frais.

**2- Lot 1 657 072**

Un immeuble ayant front sur la route 112 à Marieville connu et désigné comme étant le lot numéro 1 657 072 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, avec toutes les bâtisses y dessus construites, notamment celle portant le numéro civique 3322, route 112 à Marieville. Ledit lot est la propriété de 9120-6003 Québec inc.

Le montant des taxes municipales échues sur ledit immeuble est de 3 906,85 \$, excluant les intérêts et les frais.

**3- Lot 1 656 579**

Un immeuble ayant front sur le chemin du Vide à Marieville connu et désigné comme étant le lot numéro 1 656 579 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, avec toutes les bâtisses y dessus construites, notamment celle portant le numéro civique 271, chemin du Vide à Marieville. Ledit lot est la propriété de madame Sylvie Martel.

Le montant des taxes municipales échues sur ledit immeuble est de 4 667,85 \$, excluant les intérêts et les frais.


**4- Lot 3 993 695**

Un immeuble ayant front sur le chemin de Saint-Césaire à Marieville connu et désigné comme étant le lot numéro 3 993 695 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, le tout sans construction. Ledit lot est la propriété de messieurs Jean-Claude Baar Jean-François Baar, Christian Baar et madame Chantal Baar.

Le montant des taxes municipales échues sur ledit immeuble est de 281,96 \$, excluant les intérêts et les frais.

Donné à Marieville, le vingt octobre deux mille seize (20 octobre 2016).

La Greffière,

  
Mélanie Calgaro, OMA, notaire

***Avis public 16-39***